

# Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

## Séance du 19 Juillet 2018

Le dix-neuf juillet deux mille dix-huit à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 10 juillet 2018

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, HUGUENIN Jean-Jacques, ESQUENET Christophe, DELACUVELLERIE Inès

**Absente excusée :**

**Absente pour indisponibilité :** GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de deux administrés à cette séance.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance :

Mme Elodie BROHAN est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

Marine DAUMAS qui remplacera l'agent administratif pendant son congé maternité, se présente au conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance du 28 juin 2018 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Travaux
  - o Présentation devis voirie route des Tours.
  - o Délibération devis toit du Sarto.
- Convention SDIS mise à disposition et utilisation du logiciel de gestion des points d'eau incendie
- Adhésion association des communes forestières de Savoie
- Décision modificative BP communal chapitre 12
- Décision modificative BP communal opération 168 réhabilitation salle polyvalente
- Délibération subvention région salle polyvalente
- Retour réunion FDEC du 9 Juillet 2018
- Point urbanisme
- Questions et informations diverses

### **I. Travaux**

#### **a. Présentation de devis voirie route des Tours**

L'analyse des offres se déroulera prochainement avec les membres de la commission travaux. Trois offres ont été reçues.

- L'entreprise SER TPR
- L'entreprise EIFFAGE
- L'entreprise EUROVIA

Après l'analyse des offres par la commission travaux le conseil municipal délibérera. La commission travaux se réunira le 29 Août 2018 à 19h00.

Le maire rappelle que les habitants souhaitant effectuer des travaux d'enrobé peuvent bénéficier des tarifs de la collectivité (pas de frais d'installation de chantier).

#### **b. Délibération devis toit du Sarto (Délibération n°1)**

Le Maire indique avoir reçu deux devis de la SAMSE concernant la réfection du toit du Sarto.  
Les devis sont les suivants :

- Gouttières en zinc 1034.98 € HT (1241.98 € TTC)
- Gouttières en inox 1233.08 € HT (1479.70 € TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise SAMSE à hauteur de 1034.98 € HT (soit 1241.98 € TTC)
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet

#### **II. Convention SDIS mise à disposition et utilisation du logiciel de gestion des points d'eau incendie (Délibération n°2)**

Le Maire indique que la vérification des bornes incendies a été effectuée le 21 juin 2018, en présence d'un pompier et de l'agent technique.

Un listing des anomalies a été remis en mairie le jour même. Ces anomalies doivent figurer dans le logiciel du SDIS dédié à cet effet.

Afin d'avoir accès à ce site gratuit, il convient d'élaborer une convention entre le SDIS et la commune pour permettre la mise à disposition et l'utilisation du logiciel de gestion des points d'eau incendie.

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur Le Maire, délibère à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la convention de mise à disposition et d'utilisation du logiciel des points d'eau incendie.
- Autorise Le Maire à signer la convention.

#### **III. Adhésion association des communes forestières de Savoie**

Le Maire rappelle avoir reçu en date du 7 juin 2018 un courrier de l'association des communes forestières des Savoie concernant la cotisation 2018.

Pour la commune de Villard Sallet la cotisation s'élève à 140 €. Les élus ne souhaitent pas adhérer.

#### **IV. Décision modificative BP communal chapitre 12 (Délibération n°3)**

Lors du budget primitif 2018, le remplacement de l'agent administratif pour congé maternité n'a pas été prévu.

Son remplacement est effectif depuis le 3 juillet 2018. Le contrat de remplacement est porté par le service intérim du centre de gestion.

Le Maire propose donc la décision modificative suivante :

- **Diminution** sur le compte 615221/011 : 9 000€
- **Augmentation** sur le compte 621/012 : 9 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition.

#### **V. Décision modificative BP communal opération 168 réhabilitation salle polyvalente (Délibération n°4)**

Lors du budget primitif 2018, l'opération « réhabilitation salle polyvalente » a été provisionnée à hauteur de 30 000 €. Au vue des devis signés cette somme ne sera pas suffisante.

Le Maire propose donc la décision modificative suivante :

- **Diminution** sur le compte 231 opération 160 « enfouissement réseaux » : 8 000€

- **Augmentation** sur le compte 2131 opération 168 « réhabilitation salle polyvalente » : 8 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition.

## **VI. Délibération subvention région salle polyvalente (Délibération n°5)**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 4 du 9 février 2018.

Au titre du dispositif « Ruralité » le Maire indique que la commune peut solliciter la Région dans le projet de la réhabilitation de la salle polyvalente.

Le montant des travaux est estimé à 23 066.47 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Sollicite** une demande de subvention auprès de la Région au titre du dispositif « Ruralité » à hauteur de 40 % du montant des travaux soit un montant de subvention de 9 226.59 € HT.
- **Autorise** le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention

## **VII. Retour réunion FDEC du 9 Juillet 2018**

Le Maire fait un retour de la réunion FDEC du 9 juillet 2018.

La commune percevra la subvention dans le cadre de l'acquisition de l'épaveuse et de la clôture du parc communal.

Concernant le FDEC 2019 la commune devra déposer la demande de subvention dans le cadre de la sécurisation village en plus de la DETR.

## **VIII. Point urbanisme**

Au 19 juillet 2018 la commune a enregistré 1 permis de construire, 3 déclarations préalables et 21 certificats d'urbanisme.

## **IX. Questions et informations diverses**

### **a. Animations**

Journée du patrimoine Dimanche 16 Septembre 2018 : L'association des amis de MONTMAYEUR sera présente lors de cette journée. L'association souhaite également proposer la visite du château de Jacques DE MONTMAYEUR avec la participation d'un conférencier. Le Maire prend contact avec La Présidente de la communauté de communes afin qu'elle se rapproche de l'association pour donner son accord et de définir les règles de sécurité avec l'association. De plus, le Maire demandera un nettoyage des abords.

Stéphane VERDET proposera la visite de la tour.

L'affichage et la communication de cet événement seront réalisés en amont.

Cinéma plein air : Le cinéma est prévu au parc communal de VILLARD SALLET samedi 28 juillet 2018 à partir de 19h30. Les élus sont invités à la préparation à partir de 17h00.

Veillées de Belledonne : La veillée "EAU LA LA" se déroulera le samedi 06 octobre 2018, à partir de 16h45 et commencera par un temps d'ateliers itinérants autour de fontaines du village, portant sur l'histoire de l'eau et de ses usages, puis se poursuivra par un temps d'échange autour de l'eau au Mali, organisé par l'Association Arcade. Un repas, payant, organisé par le Comité d'Animation et de loisirs, sera l'occasion de poursuivre les échanges, avant de participer à un spectacle musical, proposé par la troupe Leonid.

### **b. SIBRECSA**

Pierre COMTE fait le bilan suivant :

- Communes adhérentes au SBRECSA = 45 (54 653 habitants)

- Savoie = 28 (24 107 habitants)
- Isère = 17 (30 546 habitants)
- Les tonnages :
  - Ordures ménagères 13 972 tonnes = 255,65 kg/hab./an = -3,95% vs 2016
  - Collecte sélective = 3 466 tonnes soit 63,41 kg/hab./an = +5,28% vs 2016
    - Emballages : 697 tonnes +12% vs 2016
    - Papiers : 937 tonnes +3% vs 2016
    - Verre : 1 831 tonnes + 6% vs 2016
  - Déchetterie = 13 286 tonnes = 243,10 kg/hab./an = +4,84% vs 2016

#### Ordures ménagères

- Le coût des ordures ménagères : 2 966 K€ soit 54,27 €/hab. (-2,75% vs 2016)
  - Collecte = 1 000 K€ soit 18,30 €/hab. (+0,74% vs 2016)
  - Traitement = 1 966 K€ soit 35,97 €/hab. (-3,62% vs 2016) dont TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes = 185 K€ +127%)
- Les recettes des ordures ménagères : 641 K€ soit 11,73 €/hab.
- Prix de revient du traitement (dépenses – recettes) = 1 320 K€ soit 24,17 €/hab.

#### Collecte sélective

- Le coût de la collecte sélective : 530 K€ soit 9,70 €/hab. (+10% vs 2016)
  - Collecte = 356 K€ soit 6,51 €/hab. (+9,60% vs 2016)
  - Tri des matériaux = 174 K€ soit 3,18 €/hab. (+11,09% vs 2016)
- Les recettes de la collecte sélective : 691 K€ soit 12,64 €/hab.
  - Soutien éco-organismes = 448 K€ soit 8,20 €/hab.
  - Revente de matériaux = 243 K€ soit 4,44 €/hab. (+16,28% vs 2016)
- Prix de revient de la collecte (dépenses-recettes) = - 161 K€ soit -2,94 €/hab.

Les refus de tris (mauvaise affectation lors du dépôt dans les points d'apport volontaire) sont les déchets les plus chers car non recyclables ils doivent être incinérés et supportent le coût de la collecte sélective, du tri et du traitement.

#### Les conteneurs installés sur le périmètre du SIBRECSA :

- Emballages : 238 dont 2 à Villard-Sallet
- Papiers : 204 dont 3 à Villard-Sallet
- Verre : 244 dont 2 à Villard-Sallet

En conclusion, ces chiffres permettent de mesurer l'impact en matière de coût que représente la gestion des ordures ménagères et des déchets recyclables. Une analyse rapide permet de constater que le poste « ordures ménagères » coûte 24,17 €/habitant, alors que le poste « tri sélectif » rapporte 2,94 €/habitant.

Vous comprendrez plus encore l'importance de trier, et bien trier, pour limiter le volume des ordures ménagères qui coûtent et « gonfler » les volumes de tri qui rapportent.

La réunion préparatoire du conseil municipal est fixée au jeudi 13 Septembre 2018 à 20h00.  
La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 20 Septembre 2018 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21H35.

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALLET

